



Aide juridictionnelle pour un contrat de mariage

Par **adilo31**, le **12/06/2009** à **11:22**

Bonjour,
Nous allons bientôt nous marier avec mon ami, mais il est sans papiers et moi j'ai bcp de difficultés financières en ce moment, je suis même fichée à la Banque de France auprès des crédits. Nous souhaiterions faire un contrat de mariage, mais c'est assez honnête je ne pourrai jamais payer un notaire maintenant! surtout pas ce mois-ci ou c'est carrément la catastrophe. J'ai regardé les plafonds de l'aide juridictionnelle, ils payent l'intégralité si on a moins de 911 euros par mois. Moi étant intérimaire, en ce moment je n'ai pas beaucoup de mission et avec les dettes j'ai carrément rien même. Est-ce que le fait qu'il soit sans papier comptera pour l'aide juridictionnelle? ou il va falloir le cacher ça aussi???
S'il vous plaît aidez moi car ça me prend vraiment la tête toutes ces questions en ce moment!
Merci

Par **Tisuisse**, le **12/06/2009** à **14:46**

Bonjour,
Il va falloir attendre pour le mariage parce que l'aide juridictionnelle ne fonctionne pas pour payer un notaire chargé d'établir un contrat de mariage.
Par ailleurs, le fait que vous vous mariez avec un étranger en situation irrégulière, va poser de nombreux problèmes juridiques, alors !

Par **adilo31**, le **12/06/2009** à **21:06**

Bon ok c'est foutu alors pour le contrat de mariage... vaut mieux que je voie ça plus tard... les

problemes juridiques?lesquels à part prouver notre vie commune, il est rentré avec un visa long séjour, et nous vivons ensemble depuis 1 an et demi maintenant, je pense que cela devrait pas trop poser de problemes à moins que l'on tombe sur des méchants qui veulent nous mettre des batons dans les roues.Le mariage va bientôt pouvoir se faire maintenant on a tout les papiers nécessaires.